

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : elle périt dans le feu après avoir sauvé sa famille

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

UNE Béninoise de 37 ans dont l'identité complète n'a pas été établie, aurait dernièrement trouvé la mort dans un incendie. Après qu'elle ait déjà mis sa mère et ses deux enfants à l'abri du danger. Le drame s'est produit au lieu-dit Matériaux, dans le 1er arrondissement de Lambaréné,

le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué.

Le jour des faits, l'incendie dont l'origine demeure inconnue se serait déclaré vers 19 heures. Selon une source proche du dossier, la Béninoise, propriétaire du magasin, aurait, après avoir mis les siens en sécurité à l'extérieur de l'habitat en feu, tenté de sauver sa fortune (essentiellement de l'argent). Malheureusement, cette tentative lui aura été fatale.



Photo : Paterne N'G#39;OUNDA

Le lieu du drame.

Accident de Mbounaneville : la DGSR pointe l'irresponsabilité d'un des deux conducteurs

G.R.M.
Libreville/Gabon

DEUX jours après le drame de la route qui a fait 5 morts à Mbounaneville, bourgade située entre Oyem et Mitzic, le directeur général de la sécurité routière (DGSR), Alex Minto'o, a donné un point-press.



Photo : GRM

Le DGSR, Alex Minto'o.

routière coûte très cher à la communauté".

Aussi a-t-il fait allusion aux coûts sociaux, en considération du traumatisme psychologique imputable à la perte d'un être cher ou d'une victime survivant avec un traumatisme irréversible. Mais aussi des coûts économiques, "dans la mesure où les accidents de la route ont aussi pour conséquence d'amputer les perspectives de croissance à moyen et long termes, parce qu'ils privent la population active dans la fleur de l'âge et occasionne une baisse de productivité, du fait des blessures graves", a-t-il fait observer.

Qu'à cela ne tienne, l'état de ce tronçon Mitzic-Oyem est aujourd'hui très préoccupant. Parsemé de nids-de-poule – ce qui oblige les automobilistes à un exercice constant de gymkhana –, il n'a pas non plus bénéficié d'opérations d'entretien, de manière régulière, depuis une bonne décennie.

Sans sourcilier, il a pointé du doigt l'irresponsabilité du conducteur du véhicule de type Picnic qui, selon lui, a effectué un dépassement finalement fatal. Cette communication devant les hommes et femmes des médias a été l'occasion pour le DGSR d'appeler les usagers à l'appropriation et au développement d'une culture de sécurité routière, en évitant les comportements à risque. D'autant que, a-t-il informé, "80 % des accidents qui surviennent sur nos routes sont imputables à l'irresponsabilité comportementale des automobilistes".

Pour expliciter ses affirmations, Alex Minto'o a énuméré l'excès de vitesse, la conduite en état d'ivresse, l'usage du téléphone au volant, les dépassements et stationnements dangereux, la fatigue et la somnolence pendant la conduite. "Il faut donc que les automobilistes respectent les règles de sécurité et de circulation routières", a-t-il lancé. Car, selon lui, "l'insécurité

Port-Gentil : Herman Mihindou acquitté au bénéfice du doute

LE Ministère public s'est aussitôt pourvu en cassation, pour que le violeur présumé d'un garçon de 4 ans ne s'en sorte pas aussi facilement.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

APRÈS avoir passé 3 ans en détention préventive pour viol sur mineur de moins de 18 ans, Herman Mihindou a été jugé le 4 juillet dernier, lors de la session criminelle ordinaire de Port-Gentil. Il a été acquitté au bénéfice du doute, alors que le Ministère public avait requis 30 ans de réclusion criminelle.

Les faits. Dans la matinée du 12 mai 2019, tandis que Félicité Ndjembi Mboumba dort chez elle, elle entend son petit garçon PS, âgé de 4 ans, pousser des cris de douleur. Stupéfaite de le savoir à la maison, pendant qu'elle le croit à l'église avec sa grand-mère, elle se rapproche pour s'enquérir de la situation. Elle trouve l'enfant avec l'une des voisines, qui l'informe que ce dernier a du mal à se tenir droit. Baissant le pantalon de son fils, elle constate sur lui des taches de sang et de la matière fécale. La voisine lui apprend aussitôt qu'elle vient de voir un



Photo : Jean-Paulin Allogho

Herman Mihindou à la barre.

homme vêtu de noir sortir de la maison. Les deux femmes se lancent à la poursuite de l'inconnu et l'interpellent. Quelques heures après avoir été remis aux policiers du commissariat central de Port-Gentil, le présumé violeur est identifié comme Herman Mihindou.

À la barre, dernièrement, l'accusé a clamé son innocence, déclarant n'avoir commis aucun acte de pénétration sur le petit garçon. Ajoutant qu'il s'était introduit dans la maison pour rencontrer Félicité Ndjembi Mboumba, mais celle-ci s'était assoupie dans le fauteuil pendant que PS était en train de regarder la télé. Le Ministère public a requis 30 ans de réclusion criminelle. Alors que

Me Élie Missou et Me Andrée Clémence Bhongo Mavoungou tous les deux commis à la défense de l'accusé, ont plaidé non-coupable. Faute d'éléments de preuve irréfutable pour asseoir le crime reproché à leur client, ces derniers ont obtenu gain de cause : l'acquiescement réclamé.

Les déclarations de la partie civile et des témoins étant contradictoires, il a été difficile d'asseoir la culpabilité de l'accusé quant à la commission des faits. La Cour l'a déclaré non-coupable et acquitté au bénéfice du doute. Le mandat de dépôt décerné à son encontre le 20 mai 2019 a donc été levé. Mais, le Ministère public, pas du tout satisfait, s'est aussitôt pourvu en cassation.